



COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT

SEANCE PLENIERE DU 20 octobre 2022

COMPTE-RENDU DES ECHANGES ET DES DECISIONS PRISES

Document validé le 23 janvier 2023

Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 20 octobre 2022

Le 20 octobre 2022 s'est tenue au sein de l'auditorium de Montluçon Communauté et sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GUERIN, la 32^{ème} réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont.

	Présents	Mandat	Excusés	Nombre de réponses
Collège des représentants des élus	11	1	6	17
Collège des représentants des usagers	9	0	2	11
Collège des représentants de l'Etat	3	0	6	9
Total	23	1	14	37

23 membres présents et 1 représenté (mandat)

Ouverture de séance à 9h30

Jean-Pierre GUERIN remercie les membres présents

L'ordre du jour suivant est proposé :

- **Point 1** : Validation du compte-rendu de la CLE du 25 janvier 2022
- **Point 2** : Contrat territorial du Cher montluçonnais
- **Point 3** : Avancement des études du SAGE
- **Point 4** : Projet de programme d'actions 2023
- **Point 5** : Outils de communication du SAGE
- **Point 6** : Points divers
 - Avis sur une Demande de renouvellement d'autorisation de plan d'eau sur la commune de Rognat (Creuse)

Transmission du power point en complément du dossier du participant.

Point 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 25 janvier 2022

- ⇒ Pas d'objection, le compte rendu est validé et sera accessible via le site internet du SAGE.

Point 2 : Contrat territorial du Cher montluçonnais

Intervention de Christine MORVAN, Animatrice du Contrat Territorial Cher Montluçonnais puis présentation du projet d'avis motivé de la CLE par Jonathan BOURDEAU GARREL, animateur de la CLE.

Eléments de discussion :

Jean-Pierre GUERIN (Président de la CLE) fait part de la procédure de concertation qu'il y a eue pour finaliser le plan de financement de ce contrat et indique que les EPCI devront délibérer sur le montant du plan de financement final attribué à leur territoire.

Christine MORVAN (CT Cher Montluçonnais) confirme qu'un courrier sera envoyé prochainement par l'EP Loire aux différents EPCI afin de préciser le principe de la délibération avec le plan de financement associé pour la première phase du contrat (2023-2025) avec un délai fixé à fin novembre.

Rémy MARQUES (AELB) rappelle la portée contractuelle et opérationnelle d'un Contrat territorial. Le CT Cher Montluçonnais est un grand territoire et il s'agit de la première démarche. Il est donc à souligner le plurithématisme de ce projet pour une première mise en œuvre. Cela permettra d'engager une dynamique de territoire et ré évaluer si besoin le plan d'action au cours du bilan intermédiaire.

André BARRE (Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher) observe parmi les actions proposées la question de l'effacement d'ouvrages mais rappelle que dans le cadre du projet climat et résilience, la suppression d'ouvrage n'est plus envisageable.

- ⇒ Il est rappelé que cette information concerne les moulins et que la réglementation sera respectée dans le cadre de cette procédure.
- ⇒ La CLE émet un avis favorable sur le projet de Contrat territorial du Cher Montluçonnais.

Point 3 : Avancement des études du SAGE

Intervention de Jonathan BOURDEAU GARREL, animateur du SAGE Cher amont

Éléments de discussion :

❖ Analyse HMUC Cher

Christian CHITO (Conseil Départemental de l'Allier) souhaiterait savoir si les stations de mesures installées seront pérennes ?

Jonathan BOURDEAU GARREL (animateur de la CLE) précise en effet qu'il est envisagé la possibilité de maintenir certaines stations en fonction des besoins et enjeux pour le secteur étudié.

Serge PERROCHON (Président de la CLE du SAGE Cher aval) informe que les échanges avec les différents Conseils Départementaux rencontrés pour la présentation de l'étude n'ont pas reçu d'avis très favorables. La perception de l'objectif de cette étude serait d'apporter *in fine* des débits seuils qui viseront en situation de sécheresse à restreindre les usages de l'eau. Certains usages resteront prioritaires comme l'eau potable et d'autres très difficilement maitrisables comme les plans d'eau. Au final, il ne resterait que le volet agricole où les robinets seront fermés.

Cette étude reste cependant intéressante pour acquérir des données pour une gestion équilibrée de la ressource en eau mais il ne faut pas fixer le résultat avant d'arrêter le contenu. Il est toujours compliqué qu'il y ait une superposition des politiques de gestion de l'eau avec ce volet réglementaire où au final il est déjà fléché une réduction des prélèvements. Il faut un résultat cohérent pour les territoires.

Jean Pierre GUERIN (Président de la CLE) observe que la notion de stockage de l'eau n'est plus tabou et semblerait intégrée aux solutions possibles.

Didier BRUGERE (Conseil Départemental du Cher) indique que pour l'étude CAYAC, le choix a été fait de développer un projet ambitieux mais se devant d'être durable pour un projet de territoire considérant l'importance du financier à associer pour sa mise en œuvre. C'est

pourquoi un modèle maillé régional a été choisi sans préjuger des résultats puisque ce sera un outil qui servira d'aide à la décision.

Frédérique VIDALIE (DDT du Cher) pense que ces démarches sont essentielles pour tenter d'objectiver la situation et pouvoir prendre des décisions à la suite. Pour la fixation des seuils réglementaires, il n'est pas attendu l'étude pour y travailler dans le cadre de la révision de l'arrêté cadre sécheresse même si l'étude pourra y contribuer. Ces études, qui devront être objectivées et co construites avec les acteurs du territoire, seront une base importante dans le cadre d'un futur PTGE Cher.

Rémy MARQUES (AELB) précise que l'étude HMUC Fouzon a permis de mettre en avant l'influence importante des plans d'eau.

Sur le plan technique, les études HMUC sont inscrites dans le Sdage et soutenues financièrement. Une vigilance sera portée sur la priorisation du territoire notamment sur la ZRE Cher qui est la zone la plus en tension.

Sur le plan financier, actuellement dans le cadre de l'AMI, l'étude est financée à 100 % avec une contrainte temporelle liée à la finalisation et facturation des prestations en octobre 2024. Il sera réfléchi à accompagner au mieux les projets par la suite.

Jean Pierre GUERIN (Président de la CLE) nourrit de grands espoirs sur les perspectives de cette étude et insiste sur la nécessité de déboucher sur des solutions concrètes.

Gérard BARACHET (Fédération de pêche du Cher) rappelle qu'il ne faut pas oublier la qualité de l'eau.

Serge PERROCHON (Président de la CLE du SAGE Cher aval) indique qu'il s'agit d'une étude sur la gestion quantitative.

Andrée ROUFFET-PINON (LNE) fait part des reports d'objectifs d'atteinte du bon état sur le volet qualitatif.

Mickael LELIEVRE (Fédération de pêche de l'Allier) souligne qu'il n'y a pas forcément un lien systématique de cause à effet entre la qualité et la quantité.

Rémy MARQUES (AELB) précise en effet qu'il y a potentiellement un lien toutefois l'étude HMUC se porte sur le volet quantitatif et d'autres procédures (exemples contrats territoriaux) permettent d'intervenir sur le volet qualité.

⇒ Après avoir entendu ce qui a été exposé, il est proposé que la CLE :

- Valide la méthodologie proposée pour mener les phases de la démarche HMUC Cher,
- Valide les projets de cahiers des charges
 - « Instrumentation, acquisition et traitement de données piézométriques »
 - « Instrumentation visant à compléter le suivi hydrologique »,
 - « Fourniture d'un ADCP » dans leur forme et leurs contenus pour mener la phase 1
- Valide la demande de financement via l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) proposé par l'AELB et l'Etat pour couvrir les dépenses engagées dans la phase préliminaire et la phase 1 ;
- Note que pour poursuivre l'analyse HMUC Cher au-delà de 2024, une recherche de cofinancement sera nécessaire pour équilibrer le plan de financement ;
- Souhaite étudier l'ensemble des hypothèses de stratégie de développement des territoires en matière de gestion quantitative de l'eau au travers de cette démarche HMUC Cher.

❖ **Inventaire des zones humides**

Andrée ROUFFET-PINON (LNE) indique qu'il semble y avoir une amélioration dans les échanges avec la Préfecture de la Creuse ce qui pourrait bénéficier à la réalisation de cette étude dans le territoire.

Françoise LERUDE (SIAEP de la Marche et du Boischaut) rappelle la nécessité de prévenir au préalable les propriétaires qui seront concernés par les inventaires.

Jean-Paul LAMOINE (Montluçon Communauté) indique que la Mairie a informé chacun des exploitants concernés et la démarche s'est très bien passée.

❖ **ZEC**

Gérard BARACHET (Fédération de pêche du Cher) souhaite revenir sur l'historique inondation. Il y a eu après 1960 mais s'observent essentiellement en aval de Saint-Amand Montrond.

Jean Pierre GUERIN (Président de la CLE) fait part de l'influence importante du ruissellement pendant les phénomènes pluviaux importants.

Point 4 : Projet de programme d'actions 2023

Intervention de Jonathan BOURDEAU GARREL

⇒ Pas de remarque

Point 5 : Outils de communication du SAGE

Intervention de Jonathan BOURDEAU GARREL

Mickaël LELIEVRE (Fédération de pêche de l'Allier) souhaiterait savoir si les vidéos seront orientées vers le grand public et indique qu'il est compliqué de l'impliquer sur les sujets de l'eau qui sont très complexes.

Jonathan BOURDEAU GARREL (Animateur de la CLE) partage cette vision de complexité et il faut arriver à trouver le bon angle pour capter l'attention. Les pastilles créées seront trop courtes (40 secondes) pour développer un sujet surtout que les acronymes (qui sont nombreux) devront être précisés. Il s'agira surtout d'aborder les sujets dans leurs grandes lignes. Par ailleurs les interventions auprès du grand public lors de conférences ou encore de salons doivent être maintenues.

Jean-Pierre GUERIN (Président de la CLE) partage à ce titre l'action de communication qui a été faite à l'occasion de la foire Expo de Montluçon où une animation avait été proposée par l'EP Loire sur le thème du risque inondation.

Andrée ROUFFET-PINON (LNE) souhaite saluer à ce titre le travail mené par l'EP Loire sur ce sujet du risque inondation notamment par rapport aux diagnostics de vulnérabilité qui ont été réalisés auprès des particuliers dans le cadre du PAPI de Montluçon.

Jean-Pierre GUERIN (Président de la CLE) indique qu'actuellement l'exposition itinérante sur le risque inondation sur la rivière le Cher est sur la commune de Saint Victor et pourra être à disposition des communes concernées par le risque inondation.

Pascal RULLION (Montluçon Communauté) pense intéressant d'utiliser ces éléments de communication à des événements qui se rapprochent de cette thématique de façon à mieux

associer le public. Une action dans les marchés a montré tout son intérêt contrairement à l'occasion du salon foire Expo où le public ne venait pas de prime abord pour ce sujet.

Gérard BARACHET (Fédération de pêche du Cher) fait part de son sentiment d'être parfois déconnecté des sujets principalement abordés pendant cette CLE. Il y a eu par exemple d'autres crues, parfois importantes, autres que celles de 1960 en aval du territoire Montluçonnais.

Frédérique VIDALIE (DDT 18) rappelle toutefois les actions menées dans le cadre du SAGE qui sont réparties sur l'ensemble du territoire (ZEC, ZH en amont, CAYAC sur le Cher médian, etc.).

Pascal RULLION (Montluçon Communauté) indique que dans le cadre du PAPI Cher amont qui s'étend sur un territoire beaucoup plus vaste que le PAPI de Montluçon permettra d'inclure des crues de référence autres que celle de 1960.

Frédérique VIDALIE (DDT du Cher) précise bien que sur le bassin du Cher, il y a deux démarches de PEP (Programme d'étude Préalable) au PAPI. Le SAGE Cher amont se situe sur deux PAPI, Cher amont et Cher médian-aval.

Didier BRUGERE (Conseil Départemental du Cher) se propose de trouver un prochain lieu de réunion plus central sur le territoire du SAGE, par exemple près de Saint-Amand-Montrond.

Point 6 - points divers

- Avis sur une Demande de renouvellement d'autorisation de plan d'eau sur la commune de Rougnat (Creuse)

Présentation du projet d'avis de la CLE par Jonathan BOURDEAU GARREL

Mickaël LELIEVRE (Fédération de pêche de l'Allier) souhaiterait connaître le statut du plan d'eau et son usage car la réglementation peut être différente.

- ⇒ Les éléments seront rajoutés et précisés dans l'avis.
- ⇒ La CLE du SAGE Cher amont émet un avis favorable sur le dossier de demande de renouvellement d'autorisation de plan d'eau sur la commune de Rougnat (Creuse)

Clôture de la séance à 12h45

Fait à Orléans, le 27 octobre 2022

Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 20 octobre 2022

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT - 20 octobre 2022
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

Instance - Représentant	Présent / Représenté	Excusé	Mandat à	Emargement	repas
Mme la Préfète de la Région Centre-Val de Loire, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, ou son représentant					
M. le Préfet de la Région Auvergne-Rhône Alpes ou son représentant					
M. le Préfet de la Région Nouvelle Aquitaine ou son représentant		X			Rémi ROUILLAT
Mme la Préfète de la Creuse ou son représentant		X			DDT 23
Mme la Préfète du Puy-de-Dôme ou son représentant		X			Audrey Nadalle DDT 63
Mme la Préfète de l'Allier ou son représentant					Béatrice Reynaud
M. le Prefet du Cher ou son représentant	X			X	Frédérique VIDALIE DDT 36
M. le Préfet de l'Indre ou son représentant					
M. le Chef de la MISE du Cher ou son représentant					
M. le Chef de la MISE de l'Indre ou son représentant		X			
M. le Chef de la MISE de l'Allier ou son représentant	X				Béatrice REYNAUD
M. le Chef de la MISE de la Creuse ou son représentant		X			Laurent Goval
M. le Directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ou son représentant					
M. le Directeur de la DREAL Centre-Val de Loire ou son représentant					
M. le Directeur Régional de l'OFB ou son représentant		X			Vincent VAUCLIN
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant	X				1 Remy MARQUES
	2	6	0		

3

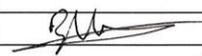
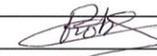
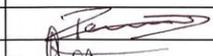
Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 20 octobre 2022

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT - 20 octobre 2022 COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS

Instance	Représentant	Présent	Excusé	Mandat à	Emargement	repas
Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher	Monsieur le Président ou son représentant	X				
Chambre d'Agriculture de la Creuse	Monsieur le Président ou son représentant	X	X	Julie LEBLANC		
Chambre d'Agriculture de l'Allier	Monsieur le Président ou son représentant	X				2 Viviane Alloin + Julien MARTENS
Chambre d'Agriculture du Cher	Monsieur le Président ou son représentant		X			Stéphane Desbois + Julien CLOUZET
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat	Monsieur le Président ou son représentant					0 Thierry BOUTET
Comité départemental de canoë kayak de l'Allier	Monsieur le Président ou son représentant					
Comité Régional du Tourisme d'Auvergne	Monsieur le Président ou son représentant					
EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire-Ardèche	Monsieur le Directeur ou son représentant		X			
Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Monsieur le Président ou son représentant	X				0 Lelièvre
Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Monsieur le Président ou son représentant	X				1 M BARACHET
Indre Nature	Monsieur le Président ou son représentant					
Limousin Nature Environnement	Monsieur le Président ou son représentant	X				0 Andrée Rouffet PINON
Syndicat de la propriété rurale de l'Indre	Monsieur le Président ou son représentant					0 Enguerrant lemaître
UNICEM	Monsieur le Président ou son représentant	X				1
Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher	Monsieur le Président ou son représentant	X				1 Alexia JOURDIN
Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR Auvergne	Monsieur le Président ou son représentant	X				0 Daniel LACHASSAGNE
		7	2	0		5

Compte-rendu de la séance plénière de la CLE du 20 octobre 2022

REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE CHER AMONT - 20 octobre 2022 COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Instance	Membre	Présent	Excusé	Mandat à	Emargement
Conseil Régional Auvergne - Rhône-Alpes	Didier LINDRON				
Conseil Régional Centre-Val de Loire	Christophe COQUIN				
Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	Marie-Hélène MICHON				
Conseil Départemental de l'Allier	Christian CHITO	X			
Conseil Départemental du Cher	Didier BRUGERE	X			
Conseil Départemental de la Creuse	Thierry GAILLARD				
Conseil Départemental de l'Indre	Philippe METIVIER		X		
Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	Pierre RIOL		X	Jean Pierre GUERIN	
Association des Maires de l'Allier	Francis NOUHANT				
Association des Maires de l'Allier	Jean-Luc BERNARD				
Association des Maires de l'Allier	Jérôme PERNELLE				
Association des Maires de l'Allier	Bruno DEPRAS	X		f	
Association des Maires de l'Allier	Alain VERGE	X	X		
Association des Maires du Cher	Ludo COSTE				
Association des Maires du Cher	Marina DUPUY		X		
Association des Maires du Cher	Serge PERROCHON	X			
Association des Maires du Cher	Rémy POINTEREAU		X		
Association des Maires de la Creuse	Thierry BOUDINEAU				
Association des Maires de la Creuse	Catherine ROBY	X			
Association des Maires de la Creuse	David SCHMIDT				
Association des Maires de la Creuse	Bernard TOURAND				
Association des Maires de l'Indre	Jacques PALLAS		X		
Association des Maires de l'Indre	Yves PREVOT				
Association des Maires du Puy-de-Dôme	Jean Marc SAUTERAU	X			
Etablissement public Loire	François DUMON				
Syndicat Mixte des Eaux de Lapan	Guy MOREAU				
SIAEP de la Marche et du Boischaud	Florence LERUDE	X			
PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	Jean-Pierre GUERIN	X			
Communauté d'Agglomération Montluçonnaise	Jean-Paul LAMOINE	X			
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Théols	Bruno MALOU				
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier	Jean-Pierre PENAUD	X			
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Boussac	Christian WOUTERS	X			
		6	5	1	

M